

25 février 2021

PERFORMANCE ENERGETIQUE, ENERGIES RENOUVELABLES, DES DISPOSITIFS D'AIDES POUR LES ENTREPRISES

Un accompagnement technique, financier et administratif pour les entreprises de Lorient Agglomération et Quimperlé Communauté qui souhaitent diminuer leurs consommations d'énergie fossile.

ENERGIES RENOUVELABLES

En France, la chaleur représente la moitié des consommations d'énergie. Sa production repose encore principalement sur les combustibles fossiles, alors que le pays ne manque pas d'alternatives. Les entreprises peuvent aujourd'hui mettre en place des actions vertueuses pour la transition écologique.

Piloté nationalement par l'Agence de la transition écologique (ADEME), le Fonds Chaleur est géré localement par la Société Publique Locale Bois Energie Renouvelable (SPL BER) et l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de Bretagne Sud (ALOEN), en partenariat avec Lorient Agglomération et Quimperlé Communauté.

Tous les secteurs d'activités sont éligibles : Agroalimentaire, industrie, agriculture, tertiaire, santé, artisans, commerçants...

Etape par étape, une étude d'opportunité est menée. Intégralement financée par des fonds publics, elle est proposée aux maîtres d'ouvrage privés afin de mesurer la pertinence de l'utilisation des énergies renouvelables thermiques pour leurs bâtiments et équipements : Chaudière bois, panneaux solaires, récupérateur de chaleur et pompe à chaleur géothermique...

Cette étude est un outil d'aide à la décision qui repose sur un état des lieux des systèmes de production de chaleur, un bilan des consommations énergétiques et une analyse technique et financière de la proposition de substitution.

Si le maître d'ouvrage décide d'investir, il aura accès aux financements nationaux du Fonds chaleur de l'ADEME gérés localement par la SPL. Ces aides peuvent atteindre 65 % du montant total de l'investissement.

QUIMPERLE COMMUNAUTE ENTRE DANS LE DISPOSITIF

Depuis 2017, ALOEN et Lorient Agglomération soutenues par l'ADEME Bretagne, accompagnent les entreprises du territoire. Ces structures ont atteint avec succès les objectifs du premier Contrat d'Objectif Territorial (COT) sur le territoire de Lorient Agglomération.

Début janvier 2021, Lorient Agglomération a renouvelé son engagement pour 3 ans. Cette fois, Quimperlé Communauté fait également partie du dispositif. Les deux collectivités en ont confié la mise en œuvre à la SPL, soutenue en direct par l'ADEME Bretagne.

PERFORMANCE ENERGETIQUE

Les entreprises des deux territoires pourront en plus bénéficier d'un accompagnement pour la réalisation d'un audit énergétique, grâce au dispositif « Performance Energétique des Entreprises et des Commerces » (PEEC). Cet outil est complémentaire au Fonds Chaleur et permet aux entreprises de diminuer efficacement leurs factures énergétiques.

Renseignements : 02 97 21 29 38 - yanngonedec@aloen.fr

Contacts presse :

ALOEN : Camille QUERE - 02 97 21 29 38 - camillequere@aloen.fr

Lorient Agglomération : Myriam Breton-Robin - 02 90 74 73 68 - 06 01 19 30 08

mbretonrobin@agglo-orient.fr - <https://www.lorient-agglo.bzh/actualites/espace-presse/>

